

## **COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 07 JANVIER 2010**

L'an deux mil dix, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Pierre D'Alvey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 décembre 2009

Présents : Mesdames Madeleine MIEGE, Perrine LEBLANC, Elisabeth CARRICO, Irma LIPPKE, Messieurs Jean VEUILLET, Jean-Claude BRUSCHETTA, Michel REVEYRON, Gérard REVEYRON, Jérôme BROCHIER.

Absent excusé: Paul-Henri GALVIN.

### **ACQUISITION REFRIGERATEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour des raisons administratives la décision modificative du budget a été enregistrée sur l'année 2009, afin de clore l'exercice comptable correctement.

La décision modificative a été enregistrés comme suit : virement de 1000 € du compte 61523 (Entretien de voies et réseaux) au compte 658 (Charges diverses de gestion courante)

### **SITUATION DE L'ACQUISITION DU TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prix initial du terrain était de 180 000 €, et qu'actuellement, après négociation, le prix est de 170 000 €. Ce qui ramène, après avoir inclus les différents frais inhérent à cette acquisition, le prix du m<sup>2</sup> à moins de 50 €.

## **PREVISION TRAVAUX VOIRIE**

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de s'exprimer afin de définir les priorités, concernant les travaux de voirie pour l'année 2010.

- Chemin du Planet ⇨ décision de demander un devis
- La route des Tardys (devis 27 000 €)
- La route du Carrel aux Massets (devis de 5 000 €)

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal est invité à participer à la réunion concernant le ramassage des ordures ménagères (redevance incitative), prévue le 22 janvier 2010 à 19h00 à la Chapelle St Martin.

La révision annuelle du système des blocs de secours de la commune a eu lieu le mois dernier.

Le régulateur chauffage de la cuisine (hall d'entrée à gauche) est déréglé, le problème a été signalé et sera bientôt résolu.

Mme Perrine Leblanc exprime une question soulevée par le chauffeur du transport scolaire, concernant le déneigement et le salage. Serait-il possible que l'entretien soit effectué avant le passage du car à l'allée le matin et au retour le soir.

Mme Elisabeth CARRICO demande à si la place de la mairie peut être déneigée plus largement afin que le parking puisse accueillir un plus grand nombre de véhicules.

Intervention de M. Jérôme BROCHIER, pour résumer la réunion sur l'agriculture qui s'est déroulée à la communauté de commune de Yenne, le mois dernier.

Monsieur Le Maire fait le compte rendu de la réunion du SIVU de Traize.

Suite à la démission du fournisseur des repas pour la cantine scolaire, SCOLARES a été retenu pour le remplacer.

Les 42 colis aux personnes âgées ont été distribués.

Fait et affiché le 19 JANVIER 2010

Le maire

Christophe COTTAREL